

---

**DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
QUI AURA LIEU LE JEUDI 29 AVRIL 2004 À 19 h  
DANS LA SALLE DU CONSEIL, À LA PLACE TOM DAVIES**

---

**LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT**

- |      |  |
|------|--|
| 18 h | <b>COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION À HUIS CLOS<br/>SALLE DE COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES</b><br><i>Objet de la réunion : des questions relatives à un litige et au personnel</i> |
| 19 h | <b>RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES</b>   |

**(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES  
TÉLÉAVERTISSEURS)**

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse [www.greatersudbury.ca](http://www.greatersudbury.ca).

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

4. Lettre datée du 22 mars 2004 du Cambrian College of Applied Arts and Technology au sujet d'un exposé au Conseil municipal au sujet du Plan stratégique et des orientations du Collège

1

**(PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE) (À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)**

- Sylvia Barnard, présidente, Cambrian College of Applied Arts and Technology

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Dupuis, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS tenue le 28 avril 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Kett, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 27 avril 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES tenue le 29 avril 2004

À cette étape de la réunion, le Conseil étudiera, par l'entremise d'une résolution, les recommandations adoptées par le Comité des finances. Toute question au sujet de ces recommandations devrait être adressée au conseiller Callaghan, président du Comité des finances.

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

### (Résolution préparée pour les articles C-1 à C-7 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

<u>PROCÈS-VERBAUX</u>	<u>PAGE N°</u>
C-1 Rapport n° 9, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M1 - M15</b>
C-2 Rapport n° 2, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 14 avril 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M16</b>
C-3 Rapport n° 7, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion du 28 avril 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)</b>	
C-4 Rapport n° 8, Comité de planification, procès-verbal de la réunion du 27 avril 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)</b>	
C-5 Rapport du Conseil des Services policiers du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 25 mars 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>	<b>M17 - M20</b>

### SOUMISSIONS

C-6 Rapport daté du 13 avril 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet du fournisseur inscrit pour du matériel de réseau de stockage (SAN) et des serveurs <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	2 - 3
(L'attribution du contrat au fournisseur choisi afin de fournir une solution SAN aux fins de faciliter des systèmes redondants et de fournir une méthodologie de stockage et de protection des données et des serveurs informatiques.)	

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RAPPORTS DE GESTION COURANTS

### PAGE N°

- C-7 Rapport daté du 2 avril 2004 du directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet des nominations du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Société de développement communautaire de l'Aéroport de Sudbury  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

4 - 5

(Le 25 mars 2004, le Conseil d'administration de la Société de développement communautaire de l'Aéroport de Sudbury a adopté une résolution qui approuvait un nouveau modèle de gouvernance pour l'Aéroport du Grand Sudbury.)

### SONDAGE(S) TÉLÉPHONIQUE(S)

{AUCUN}

### RÈGLEMENTS

#### LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES :

- 2004-99A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA RÉUNION  
TENUE LE 29 AVRIL 2004

- 2004-100Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE  
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE  
L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Réunion du Comité de planification tenue le 27 avril  
2004

(Ce règlement ne redéfinit pas la propriété en question. Ce  
règlement permet une seconde unité d'habitation  
(« pavillon-jardin ») sur la propriété en question pendant  
une période maximum de dix ans. Ed Azzola, 2701,  
chemin Dube, Sudbury)

- 2004-101 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR ABROGER CERTAINS RÈGLEMENTS

Rapport daté du 23 avril 2004 du directeur général  
des Services corporatifs au sujet de l'abrogation de  
règlements

6 - 12

(La Ville du Grand Sudbury et ses anciennes municipalités  
ont adopté un grand nombre de règlements pour autoriser  
divers accords, projets ou autres mesures. À toutes les  
quelques années, on rédige un règlement afin d'abroger un  
grand nombre de ces règlements qui ne sont plus  
nécessaires.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-102Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY  (En 1995, l'ancienne Municipalité régionale de Sudbury a adopté le règlement 95-500Z, le règlement général de zonage pour la Ville de Sudbury de l'époque. L'une des propriétés dont on redéfinit le zonage a fait l'objet d'un appel auprès de la Commission des affaires municipales de l'Ontario. Après une audience, les parties ont convenu de redéfinir le zonage de la propriété en question sous réserve de certains transferts à la Ville aux fins d'un parc. Ce règlement modifie le règlement 95-500Z légèrement pour rendre exécutoires ces transferts et pour zoner le terrain de la Ville aux fins d'un parc. Cela met un terme à l'audience de la Commission des affaires municipales de l'Ontario.)  Ce règlement redéfinit une partie de la propriété en question comme « Zone de parc » et le reste de la propriété comme Zone résidentielle multiple pour permettre un maximum de 400 unités d'habitation. Ce règlement a aussi l'effet d'empêcher la construction de bâtiments et de structures sur la partie 28, plan 53R-17044, car cette partie de la propriété doit servir à des fins d'accès. Ronald Lanthier / Robert Charette, région de la rue Nolin.)	
2004-103A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR APPLIQUER LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT 2001-1  (Ce règlement met à jour la liste d'agents d'application des règlements municipaux que doit fournir cet entrepreneur de la Ville, Hi-Tec Security Investigations Ltd.)	
2004-104 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉSIGNER CERTAINS ÉVÉNEMENTS COMME ÉVÉNEMENTS D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE ET CERTAINS ÉVÉNEMENTS COMME FESTIVALS COMMUNAUTAIRES AUX FINS DE LA LOI SUR LES PERMIS D'ALCOOL  Rapport daté du 19 avril 2004, accompagné de pièces jointes, de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet des événements spéciaux estivaux et des permis de circonstance	13 - 20

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-105A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-165A POUR NOMMER DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  (Ce règlement nomme Alan Stephen à titre de directeur général des Services d'urgence à compter du 19 avril 2004.)	
2004-106F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ANNULATION, LA RÉDUCTION OU LE REMBOURSEMENT D'IMPÔTS FONCIERS  Rapport daté du 23 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet des rajustements d'impôt en vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les municipalités	21 - 26
	(Ce rapport recommande la renonciation à des impôts en vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les municipalités.)
2004-107R 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER CERTAINES PARCELLES DE TERRAIN COMME FAISANT PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE  (Ce règlement est présenté au Conseil municipal à l'occasion. Il fait en sorte que toutes les petites sections de rue, de chemin ou de route qui ont été achetées ou acquis d'une autre manière par la Ville aux fins de voirie soient déclarées officiellement des routes. Un certain nombre d'élargissements, de transferts de lotissement, de triangles de visibilité, etc. sont inclus.)	
2004-108F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ÉTABLIR ET CONTINUER DES RÉSERVES, DES FONDS DE RÉSERVE ET DES FIDUCIES  (Ce règlement remplace le règlement actuel sur les réserves et les fiducies pour créer la Réserve d'évaluation foncière et la Réserve quant au virus du Nil occidental autorisés par le Conseil municipal et il efface certaines autres réserves conformément aux directives du Conseil municipal et il aborde certaines questions mineures d'ordre administratif.)	

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS (suite)</u>	<u>PAGE N°</u>
2004-109A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LA SOCIÉTÉ 1039421 ONTARIO INC. POUR DES TECHNOLOGIES D'ASPHALTE EXPÉRIMENTALES	
	Rapport daté du 21 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de technologies d'asphalte expérimentales - Renger Resources, Capreol.
	27 - 29
	(La société Renger Resources est propriétaire de l'ancienne mine de fer Moose Mountain située au nord de Capreol. Depuis l'an 2000, elle a fabriqué et livré 627 000 tonnes de granulats à divers clients, principalement des compagnies ferroviaires et des producteurs d'asphalte.)
<b>LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR DEUX LECTURES :</b>	
2004-110 2 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, BOUCHER ET FERMER UNE PARTIE DE L'ALLOCATION RIVERAINE DU LITTLE PANACHE CONTIGUË AUX PARCELLES 17242'A' ET 18369 SUDBURY, SECTION OUEST	
	Réunion du Comité de planification tenue le 27 avril 2004
2004-111 2 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, BOUCHER ET FERMER UNE PARTIE D'UNE ALLOCATION RIVERAINE D'UN LAC SANS NOM CONTIGUË À LA PARCELLE 51174 SUDBURY, SECTION EST	
	Réunion du Comité de planification tenue le 27 avril 2004
2004-112 2 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE ET VENDRE AU SUDBURY CATHOLIC SCHOOL BOARD UNE PARTIE DE LA PARTIE 7 SUR LE PLAN 53R- 12291, RUE ST. MICHEL	
	Réunion du Comité de planification tenue le 27 avril 2004

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-113 2 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PRÉVOIR LES TRAVAUX DE DRAINAGE MUNICIPAL MAJCHER-PERRAS DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY	

Réunion du Comité de planification tenue le 27 avril  
2004

### CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

- C-8 Rapport daté du 23 avril 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une vente publique en vertu de la Loi sur les municipalités 30 - 31  
**(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)**
- C-9 Rapport daté du 23 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de la limite de remboursement annuel de 2004 32 - 37  
**(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)**
- (Ce rapport décrit la limite de remboursement de la Ville quant à la dette, comme le prescrit le gouvernement provincial.)
- C-10 Rapport daté du 23 avril 2004, accompagné de pièces jointes, de l'administrateur en chef au sujet de la création d'une équipe de solutions et d'équipes de travail internes. 38 - 45  
**(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)**

## PART II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

### QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES

{AUCUNE}

### RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport daté du 21 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de recommandations du Comité directeur technique : Options de réduction de la Gestion des déchets 46 - 51  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**
- (Les Options de réduction de la Gestion des déchets ont été renvoyées par le Conseil lors de la démarche budgétaire de 2004 au Comité directeur technique pour examen approfondi.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)		<u>PAGE N°</u>
2004-113 2	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PRÉVOIR LES TRAVAUX DE DRAINAGE MUNICIPAL MAJCHER-PERRAS DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY	
	Réunion du Comité de planification tenue le 27 avril 2004	

### CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

- C-8 Rapport daté du 23 avril 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet  
d'une vente publique en vertu de la Loi sur les municipalités 30 - 31  
**(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)**
- C-9 Rapport daté du 23 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général  
des Services corporatifs au sujet de la limite de remboursement annuel de 2004 32 - 37  
**(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)**  
(Ce rapport décrit la limite de remboursement de la Ville quant à la dette, comme le prescrit  
le gouvernement provincial.)
- C-10 Rapport de l'administrateur en chef daté du 23 avril 2004 et accompagné de pièces  
jointes, au sujet de la création d'une équipe de solutions et d'équipes de travail  
internes. 38 - 45  
**(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)**

## PART II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

### QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES

{AUCUNE}

### RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport daté du 21 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général  
des Travaux publics au sujet de recommandations du Comité directeur technique :  
Options de réduction de la Gestion des déchets 46 - 51  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**  
(Les Options de réduction de la Gestion des déchets ont été renvoyées par le Conseil lors  
de la démarche budgétaire de 2004 au Comité directeur technique pour examen approfondi.)

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

<u>RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)</u>	<u>PAGE NO.</u>
R-2 Rapport daté du 21 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de recommandations du Comité directeur technique : Options d'amélioration de la Gestion des déchets <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	52 - 54
(Les Options d'amélioration de la Gestion des déchets ont été renvoyées par le Conseil lors de la démarche budgétaire de 2004 au Comité directeur technique pour examen approfondi.)	
R-3 Rapport daté du 22 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet de la sous-enveloppe des projets spéciaux de développement économique <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	55 - 58
(Lors de sa réunion tenue le 14 avril 2004, le Conseil d'administration de la Société de développement communautaire du Grand Sudbury a recommandé l'établissement d'une sous-enveloppe des projets spéciaux de développement économique pour les demandes de projets jusqu'à concurrence de 10 000 \$.)	
R-4 Rapport daté du 22 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet de la demande de financement dans le cadre de l'enveloppe d'immobilisations de développement économique - Centre franco-ontarien de folklore <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	59 - 63
(Lors de sa réunion tenue le 14 avril 2004, le Conseil d'administration de la Société de développement communautaire du Grand Sudbury a approuvé un soutien pour la proposition du Centre franco-ontarien de folklore afin d'entreprendre une étude de faisabilité et un plan d'activité visant à améliorer son attrait comme attraction touristique.)	

### MOTIONS

R-5 **Présentée par le conseiller Berthiaume :**

ATTENDU QUE les taux d'aide sociale en Ontario ont été réduits de 21 % il y a près de neuf ans et étant donné que le coût de la vie a augmenté (hausse du coût de la vie depuis 1995 de 12,8 % - Source : Statistique Canada),

ET QUE le jury de l'enquête Kimberly Rogers a recommandé « au gouvernement de l'Ontario - le ministre des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance » que « le ministre des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance et le programme Ontario au travail évalue le caractère adéquat de tous les taux d'aide sociale... [que] les allocations pour le logement et les besoins de base se fondent sur les coûts réels dans une collectivité ou région donnée... en élaborant l'allocation, [que] les données au sujet du panier d'aliments fonctionnels préparées annuellement par les bureaux de santé locaux et les données sur le loyer moyen préparées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement soient prises

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

<u>MOTIONS (suite)</u>	<u>PAGE N°</u>
------------------------	----------------

### R-5 Présentée par le conseiller Berthiaume (suite) :

en compte » en se fondant sur la justification qui a déclaré « pour veiller à ce que les taux d'aide sociale soient suffisants et rajustés chaque année au besoin »;

ET QU'UNE analyse des Rapports sur les logements locatifs marchés de 2000 et de 2001 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement démontre que l'allocation de logement du programme Ontario au travail ne couvre pas les taux de loyer moyens en Ontario :

L'allocation de logement du programme OT :

- Pour un ménage d'une personne est de 325 \$;
- Pour un ménage de deux personnes est de 511 \$;
- Pour un ménage de trois personnes est de 554 \$;
- Pour un ménage de quatre personnes est de 602 \$;

Les fourchettes de loyers moyens sont :

- Studio le moins cher est de 375 \$ (Thunder Bay); le plus cher est de 695 \$ (Toronto);
- App. à une chambre le moins cher est de 529 \$ (Sudbury); le plus cher est de 866 \$ (Toronto);
- App. à deux chambres le moins cher est de 620 \$ (Sudbury); le plus cher est de 1 027 \$ (Toronto)
- App. à trois chambres et plus le moins cher est de 694 \$ (Sudbury); le plus cher est de 1214 \$ (Toronto);

ET QUE, devant faire face à cette réalité, de nombreuses familles n'ont pas d'autre choix que d'utiliser la partie « allocation pour besoins de base » de leur prestation d'Ontario au travail pour couvrir les frais de logement, allocation devant servir, en principe, à toutes les autres dépenses, dont la nourriture;

ET QUE les organismes sociaux non gouvernementaux, les institutions religieuses et les œuvres de bienfaisance ne peuvent pas toujours combler cette lacune (ni remplir les estomacs) de nourriture pour les personnes pauvres;

ET QUE la grande majorité de ceux qui sont avantagés par les taux d'aide sociale sont des enfants;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande avec insistance au gouvernement provincial d'adopter les recommandations de l'enquête Kimberly Rogers portant sur les taux d'aide sociale immédiatement;

ET QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury fasse parvenir la présente motion à l'Association des municipalités de l'Ontario et à toutes les autres municipalités membres pour action.

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

### ADDENDA

### PÉTITIONS CIVIQUES

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### AVIS DE MOTIONS

### HUIS CLOS (questions inachevées)

### LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

*{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 h.}*

Le 23 avril 2004

THOM M. MOWRY,  
GREFFIER MUNICIPAL

CORRIE-JO CAPORALE,  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL